

Le ministère de Serviteur de communauté

« RECHERCHONS CE QUI CONTRIBUE À LA PAIX, ET CE QUI CONSTRUIT LES RELATIONS MUTUELLES. »
RM 14, 19

L'évêque et les prêtres, en raison de leur ordination, sont les premiers serviteurs des communautés. Les diacres sont aussi appelés à collaborer à cette mission, ainsi que des personnes consacrées. Dans un contexte où les paroisses sont de vastes territoires, il est important que des fidèles, avec leur propre charisme, soient formés pour accomplir la mission ecclésiale de Serviteur de communauté, dans la proximité.

Mission

La mission est définie en s'appuyant sur *La joie de l'Évangile*, « Oui aux relations nouvelles engendrées par Jésus Christ » (87-92) Pape FRANÇOIS, Synode de Rouen (2009-2010), vote 78.

- Le Serviteur de communauté a la responsabilité de l'animation de la communauté locale.
- Il veille à la communion au sein de la communauté et, aussi, entre la communauté et la paroisse. À ce titre, il participe à l'équipe pastorale.
- Il a le souci d'être le relai des initiatives locales et paroissiales.
- Le Serviteur de communauté constitue une petite équipe pour l'aider dans l'animation de la vie de la communauté autour de la Parole de Dieu.
- Le Serviteur de communauté veille à accueillir les nouveaux arrivants. Il veille également à créer du lien avec les familles célébrant un mariage ou un baptême. Il exprime la compassion de la communauté auprès des malades et des personnes isolées, et lorsqu'un deuil frappera l'un de ses membres.
- Il a pour mission de promouvoir la création de fraternités locales missionnaires.
- Le Serviteur de communauté exerce son ministère en accord avec le curé, le prêtre administrateur ou les délégués pastoraux, et dans le respect des autres responsables paroissiaux.

Cadre de la mission

- La mission est donnée par le curé, le prêtre administrateur ou les délégués pastoraux et peut faire l'objet d'une lettre de mission.
- La mission du Serviteur de communauté est reconnue par la communauté, elle est exercée dans un esprit de service. Il l'exerce en collaboration avec les responsables des services paroissiaux.
- La mission est limitée par un mandat d'une durée de trois ans, renouvelable une fois après accord des deux parties.
- Il est important de définir la disponibilité demandée au Serviteur de communauté pour que la mission soit compatible avec sa vie familiale et professionnelle, et ses autres éventuels engagements.
- Le Serviteur de communauté est membre de l'équipe pastorale où il rejoint d'autres acteurs de la pastorale en paroisse (catéchète, intendant...). Les rencontres mensuelles sont un lieu important d'information, de réalisations de projets et d'échanges de nouvelles de la vie locale.
- Une relecture annuelle (ou plus si besoin) de la mission sera effectuée avec la personne qui a donné la mission.

Profil

- Le Serviteur de communauté sait adapter son comportement à la mission qui lui est confiée : le savoir (la tête) bien sûr sans oublier le savoir-être (le cœur) et le savoir-faire (les mains).
- Il est reconnu pour ses qualités relationnelles et sa bienveillance.
- Le Serviteur de communauté a une claire identité chrétienne et ecclésiale reconnue localement.

Formation

- Initiale : école des disciples-missionnaires ou bien la participation depuis plusieurs années à une responsabilité paroissiale dont le candidat a suivi la formation.
- Permanente : participation aux propositions de relecture et de récollection.

Processus d'appel et de reconnaissance du ministère de Serviteur de communauté

L'appel peut se faire notamment parmi les personnes qui ont suivi l'École des disciples-missionnaires, ou d'autres formations structurées reconnues ou validées.

1. Temps de la consultation (deux semaines)

- a. Organisation d'un temps de prière paroissial au cours duquel sera exposé le contenu de la mission
- b. Consultation discrète de la communauté locale par le curé, l'administrateur ou les délégués pastoraux. Chaque adulte, chaque confirmé est appelé à inscrire sur un bulletin secret le nom de trois ou quatre personnes qu'il estime pouvoir remplir cette mission
- c. Première consultation du vicaire épiscopal

2. Temps de l'interpellation (deux semaines)

- a. Explication de la mission à la personne choisie par le curé, l'administrateur ou les délégués pastoraux. Ils conviennent ensemble du délai de réflexion
- b. Consultation non publique d'un ou deux conseils (ancien Serviteur de communauté par exemple) par la personne pressentie
- c. Intention portée de façon anonyme par la communauté lors d'une eucharistie dominicale
- d. Réponse par écrit adressée à l'interpellant
- e. Nouvel échange avec le curé, l'administrateur ou les délégués pastoraux

3. Temps de la validation

- a. Présentation de la personne au vicaire épiscopal qui informe l'évêque puis valide
- b. Annonce à la communauté paroissiale et présentation du Serviteur de communauté
- c. Liturgie dominicale présidée par le vicaire épiscopal (ou le vicaire général) avec lecture éventuelle de la lettre de mission, bénédiction, envoi en mission

4. Temps de la mission

- a. Dans les premiers temps, réunion présidée par le curé avec les responsables des services paroissiaux pour leur présenter formellement les Serviteurs de communauté
- b. Relecture annuelle avec le curé, ou le vicaire épiscopal

5. Temps de la remise de la mission

- a. Relecture avec le vicaire épiscopal six mois avant la fin de mission
- b. Fin de mission : temps de prière avec expression de l'action de grâce

Conditions d'exercice

Le document « Être bénévole au sein de l'Église de Rouen » s'applique.

La paroisse met à disposition les locaux et le matériel éventuellement nécessaires.

Le Serviteur de communauté est encouragé à participer à un temps fort spirituel chaque année.

Prière pour le ministère de Serviteur de communauté

Prière de Saint-François d'Assise

Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix,

Là où est la haine, que je mette l'amour.

Là où est l'offense, que je mette le pardon.

Là où est la discorde, que je mette l'union.

Là où est l'erreur, que je mette la vérité.

Là où est le doute, que je mette la foi.

Là où est le désespoir, que je mette l'espérance.

Là où sont les ténèbres, que je mette la lumière.

Là où est la tristesse, que je mette la joie.

Ô Seigneur, que je ne cherche pas tant à

être consolé qu'à consoler,

à être compris qu'à comprendre,

à être aimé qu'à aimer.

Car c'est en se donnant qu'on reçoit,

c'est en s'oubliant qu'on se retrouve,

c'est en pardonnant qu'on est pardonné,

c'est en mourant qu'on ressuscite à l'éternelle vie.